



FFEA Fédération française de l'expertise automobile

La FFEA est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des cabinets et entreprises du secteur d'activité de l'expertise automobile, présents sur le territoire national (métropole et DROM & COM). Au titre de sa représentativité économique, la FFEA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Dans le cadre de son action, la FFEA:

- Contribue à l'évolution de la législation et de la réglementation liées à la profession d'expert en automobile et œuvre à la défense de ce métier.
- Mène une réflexion permanente et agit sur le rôle et l'évolution de l'expert en automobile dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et des mobilités.
- Accompagne les entreprises d'expertise automobile dans l'évolution de leur offre de services à destination de leurs clients (assureurs, entreprises et particuliers).
- Représente les entreprises d'expertise automobile dans le cadre des négociations collectives sociales de branche, en tant que seule organisation patronale représentative.

Pour le besoin de son action, la FFEA a créé 3 filiales dédiées : FOREA pour la formation, RDEA pour la recherche et développement, MPEA pour les mobilités et la prospective.

Cet ensemble constitue le groupe FFEA. www.ffea.fr

Spécialisation Poids lourd, bus et autocar

Expertiser un poids lourd ou un véhicule de transport de personnes est une activité de spécialisation qui relève de la profession réglementée d'expert en automobile (C. route, art. L 326-1 et suivants). Cette activité concerne tous types de poids lourds (camions, tracteurs routiers et matériel spécifique tel que les citernes, hydrocureur, toupie à béton, etc.), bus et autocar, leur remorque et semi-remorque.

À la demande de clients assureurs confrontés au besoin de faire expertiser un camion, un bus ou un autocar, l'expert en automobile procède à un examen visuel approfondi afin de fournir un état descriptif réel du véhicule concerné pour déterminer soit les travaux de réparation à prévoir, soit sa valeur pour les sinistres traités en perte totale au titre de l'indemnité versée par l'assurance.

L'expert en automobile spécialisé dans l'expertise des poids lourds est au contact permanent avec les représentants de la marque pour obtenir des devis ou des prix de pièces. Il chiffre les dommages par élément, pour une évaluation précise des coûts à financer après un accident et suit les travaux de remise en état sur plusieurs sites à la fois.





Le rôle de l'expert en automobile dans le cadre d'une expertise poids lourd après un sinistre, consiste également à informer sur la présence de matière transportée valorisable ou non.

Sur le plan administratif, l'expert en automobile recueille la documentation propre à cette catégorie de véhicule (les rapports d'inspection relatifs aux vérifications générales périodiques visant à contrôler que le matériel utilisé répond aux critères de sécurité, les attestations de conformité et procèsverbal de contrôle technique...)

Il intervient aussi pour les restitutions de poids lourds et pour valoriser les parcs aux fins de fixer leur valeur globale.

Compétences requises

Pour exercer cette spécialisation, l'expert en automobile maitrise les prescriptions techniques réglementaires applicables aux poids lourds, véhicules de transport de personnes et à leurs équipements de travail (vérification générale périodique, Cemafroid...). Il possède aussi une bonne connaissance des règles administratives qui permettent de les identifier.

Ces capacités vont de pair avec d'excellentes capacités relationnelles, en particulier avec les professionnels du secteur qui utilisent les camions et engins de chantiers pour leur exploitation.

Il doit aussi être très organisé pour répondre de manière réactive aux besoins spécifiques de ces professionnels. Enfin, l'expert en automobile met en œuvre des capacités rédactionnelles pour écrire ses rapports d'expertise.

Un dispositif de formation visant ces compétences complète le parcours de formation du professionnel titulaire du diplôme d'expert en automobile (DEA). Il est disponible auprès des organismes de formation référencés dans la profession.

À quoi sert un rapport d'expertise automobile?

L'expert en automobile rédige son rapport d'expertise, relatif à un poids lourd ou un véhicule de transport de



personnes, pour son client assureur confronté à un besoin d'instruction du sinistre.

Dans un contexte d'assurance, ce rapport peut servir à faire foi des causes et circonstances de l'accident, de l'origine, la consistance de la valeur des dommages causés au véhicule à moteur et à leur réparation.

De plus, les experts en automobile spécialisés dans les poids lourds, cars et autobus renseignent les exploitants sur la situation réglementaire de leur matériel roulant vis-à-vis des prescriptions techniques du code de la route et des contrôles périodiques auxquels ils sont soumis.

En cas de litige impliquant la responsabilité du fabricant ou du réparateur d'un matériel automoteur (poids lourd ou bus et autocar) en panne ou défectueux, le rapport déposé à la suite d'une procédure amiable d'expertise contradictoire permet d'établir la cause technique à l'origine de la défaillance dudit matériel.

En droit, le rapport d'expertise automobile est un écrit qui peut être utilisé comme un élément de preuve.

Nouvelles technologies

Dans le domaine des expertises poids lourds et transport de personnes, les nouvelles technologies sont utilisées pour procéder à l'examen visuel des dommages sans se déplacer. Dans ces cas, l'expert en automobile utilise des logiciels métiers spécifiques.





0 0 0

Convention-cadre de coopération

